

Avez-vous besoin de faire renouveler une ordonnance?

Vous pourriez être en mesure de le faire à une pharmacie de la province :



si vous prenez la même dose de médicament depuis au moins 6 mois



si on vous a prescrit le médicament dans les 24 derniers mois

Pour faire renouveler votre ordonnance de médicament, ayez sous la main :

1



2



3

un document d'identité délivré par les pouvoirs publics, comme votre carte BC Services Card

votre numéro de carte-santé (personal health number, PHN)

de la documentation relative à l'ordonnance ou l'emballage du médicament



Lisez les détails pour savoir comment vous procurer vos médicaments plus rapidement :

gov.bc.ca/RenewYourPrescription